

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Date de convocation : 08/11/2023  
Secrétaire de séance : Séverine LINETTE

**L'an deux mille vingt-trois et le 14 Novembre**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (13)** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves., MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absents (2)** : DONZEL Jérôme (procuration de vote), FIAMENGHI Martine

### **N° 40-2023 : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION PAYSAGERE DU CHEF-LIEU**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 04/07/2023 autorisant Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant la requalification paysagère du Chef-Lieu.

Mme le Maire précise les objectifs de l'opération (appel de candidature, critères de sélection et délais) et les enjeux de ce projet de requalification paysagère du Chef-Lieu de la commune.

Le cahier des charges et le règlement de la consultation ont été établis avec un groupe de travail comprenant les élus et les représentants du CAUE de la Savoie.


La commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour choisir la maîtrise d'œuvre.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 02 Août 2023 sur la plateforme dématérialisée « marchés sécurisés ». La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 20/09/2023 à 23 heures.

7 équipes de maîtrise d'œuvre paysagère ont répondu à la consultation.

L'ouverture des plis a eu lieu le 21/09/2023 à 9 h 30. Le but de la séance est de choisir au moins trois équipes de maîtrise d'œuvre paysagère dans le cadre de la première phase de sélection selon les critères fixés par le règlement de consultation à savoir : compétences, références et moyens adaptés à l'opération. Pour cette phase de sélection, le pouvoir adjudicateur a souhaité s'adjoindre l'avis des membres du groupe de travail qui suit ce projet.

Quatre candidats ont été retenus et ont remis leur offre le 19/10/2023. Une visite sur le site a eu lieu le 06/10/2023. Ils ont été auditionnés le 27/10/2023 par le comité de pilotage avec l'aide des représentants du CAUE de la Savoie.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023  
Reçu en préfecture le 16/11/2023  
Publié le   
ID : 073-217302405-20231114-2023DEL040-DE

Suite à cette audition, une discussion et un débat ont été engagés au sein du groupe de travail qui propose donc au Conseil Municipal de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre « Le Sens du Paysage » situé à Aix-Les-Bains, ayant obtenu la meilleure note, pour un montant de 47 740 € HT.

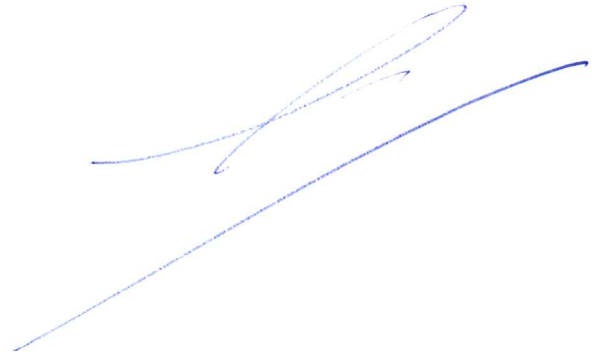
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide d'attribuer le marché pour la maîtrise d'œuvre relative à la requalification paysagère du Chef-Lieu à l'équipe de maîtrise d'œuvre « Le Sens du Paysage » situé à Aix-Les-Bains, pour un montant de 47 740 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer les différentes pièces du marché s'y référant.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 14 Novembre 2023.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER

Secrétaire de séance,  
Sévérine LINETTE



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le